

LA LOUVE - 26ème COUPE DU CLUB

Saison 2018 / 2019

Eliminatoires 1



Eliminatoires 2

1 Céleste + 107
Clara



2 Micheline + 103
Évelyne

3 Grazia + 87
Monique



4 Sylvia + 41
Christiane



5 Françoise1 + 41
Marcelle

6 Fernand + 31
Christine



7 Madeleine + 30
Gilbert



8 Georges + 26
Lise-Marie



9 Hugues + 18
Françoise2



10 Marie-Luc + 14
Liliane

Sélectionnées pour les éliminatoires 2

Évelyne



Monique



Marcelle



Christine



Marie-Luc



PALMARES

1993 / 1994	Jean-Michel Houdart
1994 / 1995	Georges Dugauquier
1995 / 1996	Raymond Zakhia
1996 / 1997	Raymond Zakhia
1997 / 1998	Marcelle Baix
1998 / 1999	Raymonde Rogier
1999 / 2000	Marie-Paule Bougard
2000 / 2001	Christine Thaulez
2001 / 2002	Evelyne Deboeck
2002 / 2003	Raymonde Rogier
2003 / 2004	Raymonde Rogier
2004 / 2005	Colette Thiry
2005 / 2006	Marcelle Baix
2006 / 2007	Marie Godem
2007 / 2008	Lise-Marie Dutrieux
2008 / 2009	Lise-Marie Dutrieux
2009 / 2010	Gilbert Houdart
2010 / 2011	Gilbert Houdart
2011 / 2012	Lise-Marie Dutrieux
2012 / 2013	Martine Leysens
2013 / 2014	Valentin Sampoux
2014 / 2015	Marcelle Baix
2015 / 2016	Lise-Marie Dutrieux
2016 / 2017	Sabatino Christine
2017 / 2018	Clara Scoppetta
2018 / 2019	?

Finale



Fonctionnement

Tous les joueurs, membres du club lors du premier tour de cette compétition, sont autorisés à participer à la Coupe du Club.

Les adversaires sont tirés au sort, un contre un, pour chaque phase de la coupe et jouent l'un contre l'autre avec élimination directe. Si le nombre total de joueurs en lice ne satisfait pas à un partage facile, des groupes de 3 à plusieurs joueurs peuvent être formés.

Dans chaque groupe, les joueurs les plus faibles bénéficient, dès le départ de chacun de leur match, d'un avantage de points égal à 5 fois la différence entre leur pourcentage respectif.

Le pourcentage pris en compte est celui qui résulte du classement de la saison écoulée. Pour les nouveaux membres, le pourcentage pris en compte est celui de l'actuelle saison enregistré le jour de la sélection.

Exemple de calcul de l'avantage octroyé :

La joueuse A avait 84,69 % (Marcelle)
La joueuse B avait 76,54 % (Françoise1)

Avantage octroyé à B = 5 x (84,69-76,54) soit 41 points.

Les 20 joueurs du début seront 10, puis 8 puis 4.
3 absences consécutives entraîneront le forfait du joueur fautif et qualifieront son adversaire si ce dernier était présent lors des 3 absences.

Après ces rencontres les 4 qualifiés rescapés poursuivront leur route avec le ferme espoir de remporter la récompense finale.

Si des explications complémentaires étaient nécessaires sur cette répartition, demandez-les.

Bonne compétition à tous